SNT SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
Ensemble et pour tous
CFE CGC

La CFE-CGC 78 vous informe :
Prime de revalorisation des métiers de l'accompagnement social et médico-social

C'est officiel ! Le Département PEUT le faire :

- ✓ *Attribuer une prime de 183 euros nets mensuel aux agents, titulaires et contractuels, paramédicaux et professionnels des filières sociale, médico-sociale et animation qui exercent des fonctions d'accompagnement auprès des publics fragiles ;*
- ✓ *Attribuer une prime de 517 euros bruts mensuel aux médecins, titulaires et contractuels, exerçant en PMI et ESMS ;*
- ✓ *et aussi, décider de la verser dès avril 2022 par rétroactivité.*

Pour plus d'information: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/4/28/TERB2211355D/jo/texte

La CFE-CGC demande que le Département reconnaisse l'engagement de ses collaborateurs et accroisse son attractivité employeur en attribuant cette prime à tous les agents éligibles. Cela permettra de faciliter le recrutement sur les postes vacants et de fidéliser les agents.

La CFE-CGC demande également que le Département définisse une enveloppe budgétaire supplémentaire intégrant la dépense liée à cette revalorisation, pour ne pas pénaliser les autres professionnels du Département. En effet, les agents sont en attente d'une véritable revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) et d'un plan de promotion et d'avancement volontariste.